



Pôle communication

Vendredi 22 avril 2022

INFO PRESSE

Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet « Territoires d'innovation » de la Nouvelle-Calédonie

Faire de la préservation de l'environnement et de la valorisation de la biodiversité un moteur de croissance

Il est aujourd'hui essentiel de faire évoluer nos modèles de développement vers des pratiques plus durables et responsables, d'autant plus dans les territoires insulaires exposés à des défis communs liés au changement climatique. La Nouvelle-Calédonie, véritable paradis bleu et territoire d'expérimentation unique par sa dimension maritime et son patrimoine naturel incomparable, se lance le défi collectif de **faire de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, un nouveau moteur de croissance** dans la région du Pacifique Sud.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre de la convention France 2030 signée entre la Caisse des dépôts et consignations et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 8 mai 2020, suite à la sélection de la candidature du territoire à l'appel à projets (AAP) « Territoires d'innovation », lancé en 2019.

Le projet calédonien comporte aujourd'hui 14 projets, dont le coût global est évalué à 8,6 milliards de francs, dont 715 millions de francs environ de subvention et de prises de participation de l'État (jusqu'à 1 milliard de francs de fonds propres).

Le mécanisme du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permet aujourd'hui au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de **redéployer une partie de cette enveloppe de financement pour de nouvelles actions**, c'est pourquoi il lance cet appel à manifestation à de nouveaux acteurs.

Qui peut candidater ?

Le présent AMI s'adresse à toute structure proposant des actions qui permettent de contribuer à servir l'ambition du projet, avec un niveau de maturité suffisant pour démarrer à court terme.

Pour y parvenir, sont attendus :

- **des actions qui proposent des solutions innovantes sur :**
 - l'amélioration de la résilience du territoire dans un contexte insulaire et de changement climatique ;
 - la valorisation et l'exploitation durable du capital naturel ;
 - la transition écologique, le développement durable et l'adaptation au changement climatique.

Les actions pourront être du type activités de pilotage, d'observation, de gestion de ce capital naturel ; le développement de nouvelles filières et de solutions de valorisation de ce capital naturel et participant à sa préservation, ou permettant d'améliorer les filières existantes ; de développement d'actions et de filières d'économie circulaire, de développement durable, de transition écologique ; le soutien au développement à l'amélioration et la protection des services écosystémiques.

- **ou des projets qui permettent de fédérer et faire adhérer les populations à l'ambition globale**, au travers d'actions de sensibilisation, de communication d'implication des usagers dans les expérimentations ou encore au travers de la culture ; pour les faire devenir acteur de cette transition.

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt détaillant les critères de sélection ainsi que le dossier à rendre sont téléchargeables sur le site <https://gouv.nc/>.

Les candidats ont jusqu'au 16 mai, à 23 heures (heure de Nouméa), pour déposer un dossier.

Les dossiers retenus par le jury pourront se voir octroyer un cofinancement sous forme de subvention ou de prise de participation.

Contact : TI-NC@gouv.nc

L'appel à projets « Territoires d'innovation »

L'appel à projets « Territoires d'innovation » est relayé par la Caisse des dépôts et consignations au titre du Programme d'Investissements d'Avenir de l'État. Depuis 2017, le gouvernement porte la candidature de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de ce programme.

La candidature portée par la Nouvelle-Calédonie a été préparée avec les scientifiques du Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), les acteurs économiques du cluster maritime et de l'économie numérique, les institutions (gouvernement et provinces), l'Adecap et le comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail.

Le dossier calédonien, qui rassemble une quinzaine de projets locaux, a été sélectionné en septembre 2019.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***